Cette formation est proposée par l'ADEME

PACTE Industrie : Financer la transition énergétique et bas carbone de votre industrie

Sécurisez le financement de vos projets d'économie d'énergie et de décarbonation en explorant les outils de financement disponibles et les stratégies pour lever les freins financiers

89% des stagiaires satisfaits par cette formation

Décarbonation de l'industrie

Action de Formation

Entreprise hors bureau d'études
7h
500€

Présentiel ou Classe virtuelle

Code module : CLIMAT70

Mis à jour le : 24/09/2026

À qui s'adresse la formation ?

Le public cible

Merci de consulter la rubrique prérequis avant de vous inscrire !

Au sein d'une entreprise industrielle : directeur/directrice financier, responsable de financement, dirigeant(e)s, directeur/directrice de site/groupe, responsable RSE.

Les mêmes parties prenantes au sein d'une entreprise non- industrielle et les acteurs bancaires pourront être acceptés en cas de places disponibles et sans prise en charge financière par le programme CEE PACTE Industrie.

Les prérequis

Avoir obligatoirement suivi le e-learning « Comprendre le financement des projets d'économie d'énergie et de décarbonation : risques et opportunités»

Toute demande d'inscription réalisée sur cette formation sera **systématiquement refusée** si le prérequis mentionné ci-dessus n'a pas été réalisé dans son intégralité

Objectifs

Les objectifs de la formation

- **Identifier** les leviers et lever les freins à l'investissement dans des projets d'efficacité énergétique et de décarbonation
- **Maîtriser** les risques financiers et opportunités d'un projet
- **Appréhender** les étapes de mise en œuvre et le rôle de tous les acteurs du financement
- **Identifier** les différentes modalités de financement

Cette formation dresse un panorama des **outils financiers** et de **l'écosystème** associé à travers des cas pratiques.

Pour aller plus loin sur votre projet d'entreprise, PACTE industrie vous propose des coachings financiers qui vous permettront de cibler vos besoins et de structurer le financement de votre projet.

Programme

Le programme détaillé

- Contexte, freins et leviers du financement de projets d'efficacité énergétique et de décarbonation
 - L'impact de la CSRD,
 - Les freins et les leviers au financement.
- Mettre en œuvre les projets d'efficacité énergétique et de décarbonation
 - Les étapes d'un projet financé, indicateurs et analyse des risques,
 - Les parties prenantes impliquées.
- Les modes et outils du financement
 - Les aides et subventions,
 - Les outils de financement,
 - Les montages contractuels pour dérisquer les projets.

La formation alterne plénière et travail en sous-groupe sur des cas théoriques. Votre présence est indispensable pendant toute la durée de la formation.

Durée

7h

Les modalités pédagogiques

Les sessions de formation seront proposées soit en présentiel (100% des stagiaires seront en présentiel), soit en distanciel (100% des stagiaires seront en distanciel)

Les modalités d'évaluation

Avant la formation
Le participant complète un questionnaire de positionnement sur son niveau de compétences et de connaissances ainsi que sur ses attentes, en termes d'enjeux, de contenus et d'apports.
Pendant la formation
Tout au long de la formation, le formateur évalue la progression de l'apprenant au travers de travaux en sous-groupe et d'un quizz final.
A l'issue de la formation
Le formateur valide l'acquisition des connaissances et des compétences du stagiaire.
Le stagiaire complète un questionnaire d'auto-évaluation sur son niveau de compétences acquises.

L'équipe pédagogique

Responsable pédagogique : Mehdi KEROMEN, Chargé de formation PACTE Industrie
Référente technique : Angélina Sauvage, Cheffe de projet financement PACTE Industrie
Référent pédagogique : Benoît Courtemanche, Consultant Efficacité énergétique et décarbonation GreenFlex

Tarif

Pour les entreprises (publiques ou privées) : 500 €

L'ADEME prend en charge les coûts pédagogiques pour les entreprises disposant de l'Agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale).

La formation peut faire l'objet d'une prise en charge financière par l'opérateur de compétences (OPCO) auquel est affilié votre entreprise. J'identifie quel est mon OPCO

De plus, cette formation peut être prise en charge à hauteur de 40 ou 80% pour les entreprises industrielles éligibles au programme CEE PACTE Industrie.

Pour consulter la prise en charge des frais de déjeuners, cliquez ICI

Toute absence non justifiée sera facturée comme précisé dans l'article 4 de nos conditions générales de vente.